

Ecole Foré
Place de l'hôtel de ville
31370 Bérat

Compte-rendu conseil d'école du 9 novembre 2017

Membres Présents :

Parents délégués :

Mesdames Amilhat, Chaoul, Constant, Galtier, Gauzins, Gomis, Malric, Maynard,
Martinez, Schmitt
Monsieur Lopvet

Enseignants :

Mesdames Besset, Caubet, Elie, Huerre, Le Van, Moulis, Oster, Taulaigo, Ung,
Vargas, Vaugelade,
Messieurs Besset, Portoles, Paulin

Rased

Mme Bertrand, psychologue scolaire

Mairie :

Madame Lebrun, maire-adjointe chargée des affaires scolaires
Monsieur Blanc, Maire de Bérat

Membres Excusés :

Monsieur Respaud, Inspecteur de l'Éducation Nationale

Début de séance : 17 heures 30

Tour de table pour une présentation de chacun.

I) Equipe enseignante et effectifs

Présentation de l'équipe

■ 11 classes et 15 enseignants.

Des changements dans l'équipe pédagogique : arrivée sur l'école de Mmes Mangenot, Elie, Huerre, Ung, Le Van, M Paulin. Mme Moulis, ZIL.

Mme Rougemaille est en arrêt avant son congé maternité : elle a dans un premier temps été remplacée par Mme Moulis puis, depuis le 6 novembre par madame Lougarre pour toute la durée du congé.

M Besset est en remplacement de Mme Ramos, en congé maternité.

Effectifs

A ce jour 257 élèves.

ULIS 10- CP 24, CP- CE1 21, CE1 26, CE1-CE2 23, CE2 25, CE2/CM1 23,
CM1 25, CM1 25, CM2 27, CM2 28

Enseignement des langues : plusieurs enseignants de l'école sont habilités ou en passe de l'être pour prendre en charge cet enseignement. L'enseignement de l'anglais est assuré du CP au CM2 à raison de 1h20 effective par semaine.

■ Rased

Une plaquette a été diffusée auprès des familles via le cahier de liaison pour informer sur le rased. Mme Bertrand, psychologue scolaire présente son secteur d'intervention : Bérat, Labastide-Clermont, Rieumes, Fontenilles et Poucharramet ce qui représente environ 1 500 élèves.

Ses missions : accompagnement de la grande difficulté, actions sur le climat scolaire et sur la concentration, mission de prévention : dans ce cadre-là, des activités ont été proposées aux CM1 et CM2 autour du harcèlement en lien avec la journée contre le harcèlement.

Mme Bertrand peut être contactée directement, par téléphone, par les parents.

Mme Bonadéo, enseignante G, intervient sur ce même secteur. Elle est présente sur l'école 2 demi-journées et prend en charge des petits groupes.

Mme Bertrand informe que la Mairie a financé, cette année, l'achat de deux tests. Ces tests sont renouvelés tous les dix ans.

M le Maire informe le conseil d'école que les communes, dans lesquelles l'intervention de la psychologue scolaire se produit, ont donné un accord de principe à leur participation au financement de cet achat.

II) Résultat des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2017.

On note un taux de participation de 44.6% contre 49,4 l'année dernière. Cette année encore, le mode de vote largement-majoritaire a été celui du pli porté.

III) Règlement intérieur 2017 - 2018

Un rappel est fait des règles de vote et des voix délibératives accordées aux membres du conseil d'école.

Cette année, des modifications sont proposées notamment concernant les retards des élèves, la fermeture du portillon ainsi que l'interdiction, pour des raisons de sécurité, des sucettes et bonbons. Discussion sur le point comportement. Le règlement sera distribué aux familles après ce conseil d'école.

Voté à l'unanimité.

IV) Sécurité dans l'école

Rappel des mesures quotidiennes :

Les mesures de sécurité s'inscrivent dans le cadre du plan vigipirate.

- ° accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement
- ° vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement
- ° contrôle visuel des sacs.

Une personne qui refuserait de décliner son identité ou de présenter son sac se verrait refuser l'entrée de l'école.

D'autres mesures de sécurité relèvent de la vigilance des familles : éviter les attroupements devant l'établissement, se positionner au-delà de la ligne blanche tracée au sol devant le grand portail.

Pendant l'année, des exercices de sécurité

Plusieurs exercices sont réalisés tout au long de l'année pour répondre à plusieurs risques identifiés : risque incendie, risques majeurs, risques d'intrusion

Une plaquette d'information relative au PPMS sera, comme chaque année, diffusée auprès des familles, via le cahier de liaison.

① Incendie : un premier exercice a été réalisé le 26 septembre en présence de monsieur Lopvet, agent technique en charge des questions de sécurité. Cela a été fait simultanément dans tous les bâtiments de l'école.

Les points de rassemblement sont présentés aux parents.

② PPMS

Retour sur l'intrusion qui a eu lieu au mois de juin 2017. Il a permis de valider certaines dispositions prises même si les lieux de mise en sécurité ont été adaptés à la situation. Pour ce qui concerne les problématiques de sécurisation de l'école, identifiées l'année scolaire précédente, le conseil d'école est informé du fait que des travaux ont été réalisés :

- mise en place d'un système d'alarme. Cette alarme a été installée dans tous les bâtiments qui accueillent les élèves : école, bibliothèque, salle des fêtes. Deux alarmes distinctes : une pour l'intrusion, l'autre pour les risques majeurs.
- Un visiophone a été installé qui permet à l'école et à l'ALAE d'identifier clairement les personnes qui se présentent à l'entrée de l'école.
- Pour faire face à des problématiques matérielles constatées au niveau des serrures des portes des bâtiments, un système de badge a été mis en place.
- pour les classes qui donnent sur la cour afin d'occulter les espaces vitrés, des stores ont été installés. Il est à noter que les stores installés ne sont pas une réponse au confort thermique de ces classes.

Question d'un parent d'élève concernant les élèves présents aux abords de l'école avant l'ouverture du portillon. : serait-il possible de les informer des différents endroits où ils pourraient se cacher si le PPMS était déclenché. Cela rejoint le fait que les parents ne doivent pas laisser d'enfant mineur seul devant l'école.

Des travaux restent en attente de réalisation et concernent la fermeture à clé de certaines classes.

V) ALAE :

Mme Breil nommée, en septembre, directrice de l'ALAE se présente.

Elle fait le lien avec les enseignants pour ce qui concerne les comportements à risque.

Pour les activités NAP, elles sont prévues jusqu'à la fin de l'année scolaire et sont mises en place au fur et à mesure.

Monsieur le Maire indique que l'équipe d'animation est stable et regroupe de nombreux temps partiels. Le principal changement, cette année, réside dans le transfert de la

compétence petite enfance et enfance et jeunesse à la Communauté des communes, Cœur de Garonne, constituée de 48 communes. Pas de changement à prévoir, dans un premier temps, dans l'organisation et le fonctionnement. Cela va faciliter la gestion du personnel. Les horaires resteront inchangés : 7h-19h ; Bérat est la seule commune à avoir une telle amplitude horaire.

VI) point sur la coopérative scolaire

Cette année encore la mandataire est Mme Taulaigo.

Participation volontaire en début d'année : 1 391.20 €

Solde actuel : 4 952.68 €

La coopérative scolaire permet de réaliser des projets. Cette information a été rappelée aux familles, en début d'année, dans le cahier de liaison.

Une copie de la situation actuelle est transmise aux membres du conseil d'école. Pour faire suite à une interrogation d'un parent d'élève, en fin d'année scolaire, Mme Taulaigo a pris l'attache de l'OCCE pour ce qui concerne le solde de fin d'année ; l'OCCE a confirmé que le solde de juin 2017 était nécessaire pour faire face aux dépenses de début d'année : affiliation OCCE, assurances prises, réservations de sorties.

Présentation d'actions : vente de chocolats en cours, photographie scolaire les 26, 27 et 28 mars.

VII) Sorties scolaires

CP et CP/CE1 :

Le 21/09 sortie à la ferme de Seissan. Ateliers autour des animaux de la ferme.

Le 18/10 : sortie au cinéma « en sortant de l'école » : mises en scène poétiques et drôles de poèmes.

Dans le cadre du dispositif « Ecole et cinéma », deux autres sorties au cinéma sont prévues.

CE1 et CE1/CE2 : sortie à Carcassonne à l'atelier du livre le 14/12.

CE2, CM1, CE2-CM1 : classe linguistique en février à Aspet. Une réunion d'information aura lieu le 23 novembre.

CE2 et CE2/CM1 : sortie au cinéma en décembre. Les élèves de CE2 du cours double CE1/CE2 y participeront.

CM1 : les deux classes sont allées au musée de l'Aurignacien sur le thème de la préhistoire. Les élèves de CM1 du cours double y ont participé.

CM2 : classe découverte en juin 2018 à Seignosse avec un axe principal sportif (pratique du surf).

Rencontre, proposée par la médiathèque municipale, avec un auteur de BD le 17/11 pour la classe de CM1 et CE2/CM1.

M le Maire informe le conseil d'école d'un projet culturel qui va être proposé à l'ensemble des élèves dans le cadre d'un financement européen.

Le 14/12 : spectacle offert par l'APEEB à l'ensemble des élèves.

VIII) Rythmes scolaires

Une nouvelle modalité d'organisation du temps scolaire est offerte par le décret du 27 juin 2017

La nouveauté de ce texte réside dans le fait que les écoles, sous réserve de respecter un certain nombre de critères de nature réglementaire, seront, s'agissant des 24 heures de l'enseignement obligatoire, en mesure d'opter pour un fonctionnement sur 8 demi-journées, comportant 4 matinées, à l'exception du mercredi. Il est à préciser que le droit commun de l'organisation des 24 heures de l'enseignement hebdomadaire obligatoire demeure inchangé, toute autre organisation est donc dérogatoire.

Le 22 septembre, demande de temps de rencontre et de réflexion, large, autour de la question des rythmes scolaires, adressée à la commune par la directrice de l'école conjointement avec le directeur de l'école maternelle. La commune a répondu prévoir de discuter de ce point en réunion d'élus et en conseil municipal d'ici décembre 2017.

Le 19 octobre, les représentants des parents d'élèves ont été reçus, sur ce point, par la Commune.

L'APEEB a organisé une réunion à destination des parents d'élèves le 23 octobre. Elle a également effectué une enquête auprès des familles.

Il n'y a pas eu de concertation impliquant tous les membres de la communauté éducative préalablement à ce conseil d'école.

Du point de vue de la procédure, le DASEN sera amené à se prononcer sur une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école.

L'existence d'une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école est pré-requise. Si ce préalable n'est pas atteint, nul besoin de faire remonter des propositions horaires divergentes à l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Question : le conseil municipal s'est-il réuni et a-t-il voté sur la question des rythmes scolaires ? Réponse de monsieur le Maire : non, cela est prévu mercredi 15 novembre.
M Le Maire informera les membres du conseil d'école de l'issue du vote.

Les représentants des parents d'élèves font un retour sur l'enquête qu'ils ont menée. Faute de concertation large, le questionnaire n'était peut-être pas assez détaillé ou précis pour les familles. 198 familles, élémentaire et maternelle confondue, ont répondu ce qui représente 247 élèves. 94 se sont prononcées pour 4 jours et 96 pour le maintien à 4,5 jours.

Vote des membres du conseil d'école

- Maintien de la semaine des 4,5 jours : 7 voix pour (2 Mairie, 5 parents d'élèves)
- Passage à la semaine des 4 jours : 17 voix pour (5 parents d'élèves, 12 enseignants)
- 3 abstentions (1 parent d'élève et 2 enseignants)

Communication a été faite aux membres du conseil d'école du calendrier départemental.

Communication des dates des deux prochains conseils d'école : **13 mars 2018**

11 juin 2018

Levée de séance -

